



Envoyé en préfecture le 22/11/2021  
Reçu en préfecture le 22/11/2021  
Affiché le 22/11/2021  
ID : 063-200071199-20211116-CCPL\_2021\_160-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 39                | 37 dont 6 pouvoirs      |

Date de convocation : **9 novembre 2021**  
Date d'affichage : **9 novembre 2021**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

**Présents avec voix délibérante :**

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS  
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER  
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

**Absents représentés :**

Stéphane BARDIN, David DESPAX

**Absents :**

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-160 : CULTURE - ACHAT ET PRET DE MATERIEL PRATICABLE**

**Rapporteur :** Stéphane CHABANON

Lors des projets d'éducation artistique et culturelle, de nombreux temps de rencontre sont proposés aux différents publics concernés sur l'ensemble du territoire (concerts, spectacle vivant...).

Face au manque de lieux dédiés à la pratique artistique, nous avons fait le choix de l'itinérance, de la proximité, du partenariat avec les communes et d'aller à la rencontre des habitants.

Les scènes des salles mises à disposition des communes sont souvent inadaptées à la pratique artistique (absence de scène, scène pas suffisamment grandes...). S'ajoute à ce constat la demande d'écoles et d'associations qui ont manifesté leur besoin de disposer de podiums amovibles.

L'achat de praticables permettra de s'adapter aux scènes existantes ou d'en installer de nouvelles lorsque les lieux ne sont pas équipés. Ces praticables pourront être installés en intérieur et en extérieur. Pour recourir à du matériel adapté, la communauté de communes Plaine Limagne a sollicité, auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le fond d'investissement régional en faveur de l'éducation artistique et culturelle, à hauteur de 11 500 € pour un budget prévisionnel total de 14 150,70 €, soit un autofinancement de 2 350,70 €. Celui-ci va servir pour l'achat des éléments nécessaires au montage d'une scène de 4 x 8 m soit 32 m<sup>2</sup>, utilisables séparément ou ensemble ainsi que les chariots pour le stockage.

Ce matériel sera mis à disposition par la communauté de communes Plaine Limagne auprès des communes et des associations du territoire Plaine Limagne dans les conditions de la convention de prêt matériel proposée en annexe.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

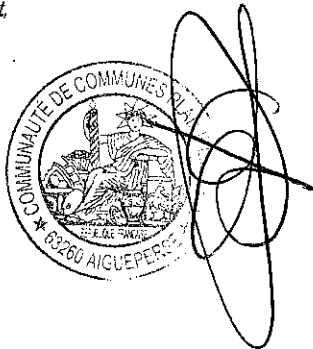
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat du matériel,
- d'approuver le projet de convention de prêt de matériel,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 22/11/2021

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

